

Débat

Orientation

Budgétaire



BLOTZHEIM



2016

PREAMBULE

Le débat d'orientation budgétaire 2016, étape obligatoire dans le cycle budgétaire des communes (cf. article L2312-1 du C.G.C.T.) et qui n'a pas de caractère décisionnel, a trois objectifs principaux (cf. article 107 de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 (Loi NOTRe) :

- ✘ Eclairer le conseil municipal sur le contexte budgétaire ;
- ✘ L'informer sur l'évolution de la santé financière de la collectivité à ce jour et notamment la structure et la gestion de sa dette ;
- ✘ Discuter des orientations budgétaires qui préfigurent les priorités qui seront retenues dans le budget 2016.

Toujours, en application de la loi NOTRe, le présent rapport sera mis en ligne sur le site internet de la ville.

Dans un contexte national contraint, la capacité d'investissement des collectivités locales doit plus que jamais être soutenue. Cependant, les indicateurs financiers en berne obligent les communes soit à remettre en cause leurs nouveaux projets d'investissements, soit à les décaler dans le temps.

Le caractère anxiogène de la baisse des dotations et les conséquences directes sur l'économie locale et nationale du manque de visibilité des dispositions financières qui impactent les budgets communaux ne doivent pas être sous-estimés.

Blotzheim fait partie des communes qui parviennent encore à préserver son équilibre financier mais n'en demeure pas moins inquiète face à l'avenir et commence déjà à s'interroger sur les budgets à venir.

Aussi bien, il est impératif pour 2016 de rationaliser et de prioriser les dépenses tout en maintenant un haut niveau de service public de proximité et un soutien sans faille à la vie associative qui joue tout son rôle dans la cohésion sociale.

LE CONTEXTE GENERAL : SITUATION ECONOMIQUE ET SOCIALE

Une croissance encore insuffisante

En 2016, la France va bénéficier notamment, à l'instar de la zone euro, d'un environnement extérieur favorisé par la faiblesse des prix du pétrole et une politique accommodante facilitant l'accès au crédit.

Sa croissance pourrait atteindre 1,7 % en 2016, après une année de stagnation mais rien ne laisse présager pour le moment une hausse sensible des investissements (ni par les entreprises ni par les ménages) ou des embauches.

Justement, l'actuel niveau de chômage incite une nouvelle fois les ménages à la prudence comme en témoigne le taux d'épargne élevé (15,2 %).

Quelques autres indicateurs macro-économiques :

- ✘ Une inflation estimée à 1 % pour 2016 (contre 0,1 % en 2015) ;
- ✘ Une croissance du PIB en volume de 1,5 % (1 % en 2015).

La loi de Finances 2016 : une poursuite de la réduction des dotations

Dans le cadre du plan d'économies de 50 Milliards d'euros (loi de programmation des finances publiques 2014-2019), le Projet de Loi de Finances (PLF) de 2016, après les PLF 2014 & 2015, constitue **donc une troisième réduction successive** des concours financiers de l'Etat envers les collectivités locales (diminution de 3,67 Milliards d'euros) assortie d'une hausse de la péréquation verticale.

A ce titre, la Cour des Comptes, dans son dernier rapport sur l'état des finances locales, est catégorique : « si la baisse des concours financiers de l'Etat n'a eu qu'un impact limité en 2014, l'accélération de cette baisse de 2015 à 2017 est de nature, du fait de son ampleur, à modifier le modèle d'équilibre financier des collectivités ». Elle pointe également l'effet cumulatif de la diminution des cofinancements sachant que les autres collectivités locales que sont les régions, les départements et les intercommunalités sont aussi frappées par la baisse des dotations. Du fait que les financements croisés de la région et du département deviendront très limités, les subventions seront ipso facto très difficiles à obtenir.

C'est particulièrement vrai pour la commune de Blotzheim pour qui les effets conjugués de ces deux dispositions sont très défavorables compte tenu notamment de ses forts potentiels fiscal et financier (cf. la problématique de la prise en compte, pour le calcul de ces potentiels, de l'intégralité des recettes du casino sans tenir compte que 75 % ne font que transiter dans le budget) qui vont la desservir et plus particulièrement dans la montée en puissance du Fonds de Péréquation Intercommunal et Communal (F.P.I.C.).

Reportée à 2017 mais tout aussi contraignante pour les finances de la commune : la réforme totale de la DGF qui a pour objectif principal de supprimer progressivement les écarts de ressources non justifiés entre les collectivités et de les augmenter pour les communes les moins favorisées et qui portera non seulement sur la dotation forfaitaire, principale dotation, mais aussi sur ses autres composantes à savoir la Dotation Nationale de Péréquation et la Dotation de Solidarité Urbaine, dotations de péréquation avec en parallèle un recentrage de la péréquation verticale.

Autres mesures fiscales, plus favorables à la commune

- ✘ Elargissement de l'assiette du Fonds de Compensation Taxe Valeur Ajoutée (FCTVA) aux travaux d'entretien du patrimoine des bâtiments publics et de la voirie réalisés à partir de 2016 ;
- ✘ Revalorisation forfaitaire des valeurs locatives : taux retenu de 1 % en 2016 contre 0,9 % en 2015 et 2014.

SITUATION DE LA COLLECTIVITE FIN 2015

Un effet de ciseaux qui se creuse depuis trois années

Les tensions budgétaires qui affectent la collectivité sont fortes et accentuées depuis 2014 avec notamment les pertes des recettes liées à la baisse des dotations de l'Etat, les diminutions en cascade des concours financiers des autres niveaux institutionnels, les nouvelles mesures législatives imposées par l'Etat et plus particulièrement la loi SRU et le FPIC. Aussi bien, d'un côté les recettes diminuent fortement alors que les dépenses sont largement en hausse du fait, notamment, de la péréquation (redistribution visant à réduire les écarts de richesse entre les différentes collectivités territoriales) sans compter de nouvelles charges mal ou non compensées avec notamment la multiplication des normes.

L'ARGENT QUI S'ENVOLE DU BUDGET COMMUNAL DEPUIS 2013

	2013	2014	2015 *	2016 (prévisions)
Loi SRU (pénalités)	-	86 816	201 777	300 000
FPIC	90 364	123 304	251 294	300 000
Baisse dotations forfaitaires	-	62.093	215 213	300 000
Subvention HLM	-	-	65 000	245 000
TOTAL	90 364	272 213	733 284	1 145 000 **

* première année où Blotzheim fait l'objet d'un arrêté de « carence » (logements sociaux) qui double la pénalité

** Montant équivalent par exemple à l'estimation du prix d'un périscolaire à côté de la maternelle

S'agissant plus particulièrement des prélèvements tenant lieu de pénalité au titre de l'article 55 de la loi SRU pour un montant de 201.777 € (valeur 2015) et estimés à 300.000 € pour 2016 du fait de la non réalisation au 31 décembre 2013 des 40 logements sociaux imposés au titre de la période triennale 2011-2013, l'acharnement des élus communaux auprès de bailleurs sociaux et du Préfet a produit des effets positifs. En effet, quatre opérations de production de logements sociaux sont en cours à différents stades avec à la clef la création de plus de 70 logements sociaux. En contrepartie, la commune a dû s'engager à verser diverses participations financières exceptionnelles à hauteur de 260.800 €, souscrites de manière intuitu personae, qui pourront être déduites des pénalités plus tard.

Evolution des recettes fiscales de 2011 à 2016

	2011 *	2012	2013	2014**	2015	2016 prévisions
Population	4016	4144	4224	4276	4375	4476
Impôts et taxes	1 848 616	1 901 949	2 017 298	2 067 052	2 220 289	2 300 000
Dotations	843 378	841 922	864 934	655 904	546 996	440 000
Compensations des pertes suite aux réformes	254 984	164 795	155 196	163 858	173 067	160 000

* Année de la réforme de la taxe professionnelle

** Année de la 1ère baisse des dotations au titre du redressement des finances publiques

Comme annoncé, les dotations versées par l'Etat ont diminué de moitié entre 2011 et 2016. La hausse toute relative des « impôts et taxes » n'est pas due à une hausse de la fiscalité à charge du contribuable (les taux des taxes étant inchangés depuis 2012) mais à l'augmentation mécanique annuelle des bases de l'Etat et surtout par l'augmentation de la population de Blotzheim qui passe de 4.016 habitants en 2011 à 4.476 habitants au 1.1.2016.

En 2010, les dotations de l'Etat représentaient presque 14 % des recettes de fonctionnement contre 9 % en 2014 (première année des baisses des dotations) et plus que 5 % en 2016. Une fois encore, eu égard à une relative stabilité des autres recettes de fonctionnement (produits des services, taxes fiscales, ventes de bois tous les 2-3 ans...), la commune est tributaire des résultats du casino.

Analyse de l'évolution des dépenses et recettes de fonctionnement de 2013 à 2015

Comme indiqué dans les tableaux ci-après, depuis 2014, les recettes de fonctionnement marquent un ralentissement général directement lié à la baisse des dotations mais aussi à la baisse des subventions de cofinanceurs telle la C.A.F. pour tout ce qui concerne la prestation sociale enfance jeunesse dans le cadre du Contrat Enfance Jeunesse ainsi que du fait de la non évolution des tarifs des services publics depuis plus d'une dizaine d'années toujours dans l'optique de la solidarité active.

Seul élément de satisfaction mais pas des moindres en ces temps de recherches de recettes hors fiscalité : les recettes exceptionnelles du casino en augmentation constante année après année (plus 15 % sur 3 ans).

Les dépenses de fonctionnement quant à elles sont en constante augmentation malgré une surveillance sans relâche de tous les postes de dépenses.

En effet, malgré

- ✘ l'augmentation du volume des travaux faits en interne chaque fois que nécessaire sachant que le service technique de la commune est composé d'agents ayant des compétences dans tous les corps de métiers du bâtiment, de l'automobile, de la voirie et des espaces verts,
- ✘ la recherche systématique de devis ayant le meilleur rapport qualité/prix pour chaque prestation pour le bon fonctionnement des services publics,
- ✘ la baisse importante des tarifs énergétiques,
- ✘ le recours à des contrats CAE pris en charge par l'Etat à hauteur de 90 % (sur 20 heures) en remplacement d'agents en maladie, etc.,

la multiplication des contrats d'entretien pour tenir compte des diverses réglementations en matière de sécurité et sanitaire, les prélèvements tenant lieu de pénalités au titre de la loi SRU, la montée en puissance de la péréquation verticale du F.P.I.C., les subventions versées à des bailleurs sociaux, l'augmentation des charges de personnel notamment due par des mesures exogènes nationales (augmentation massive des taux de cotisations patronales, obligation de participer à la complémentaire des salariés, ...) viennent contrebalancer défavorablement tous ces efforts de gestion saine.

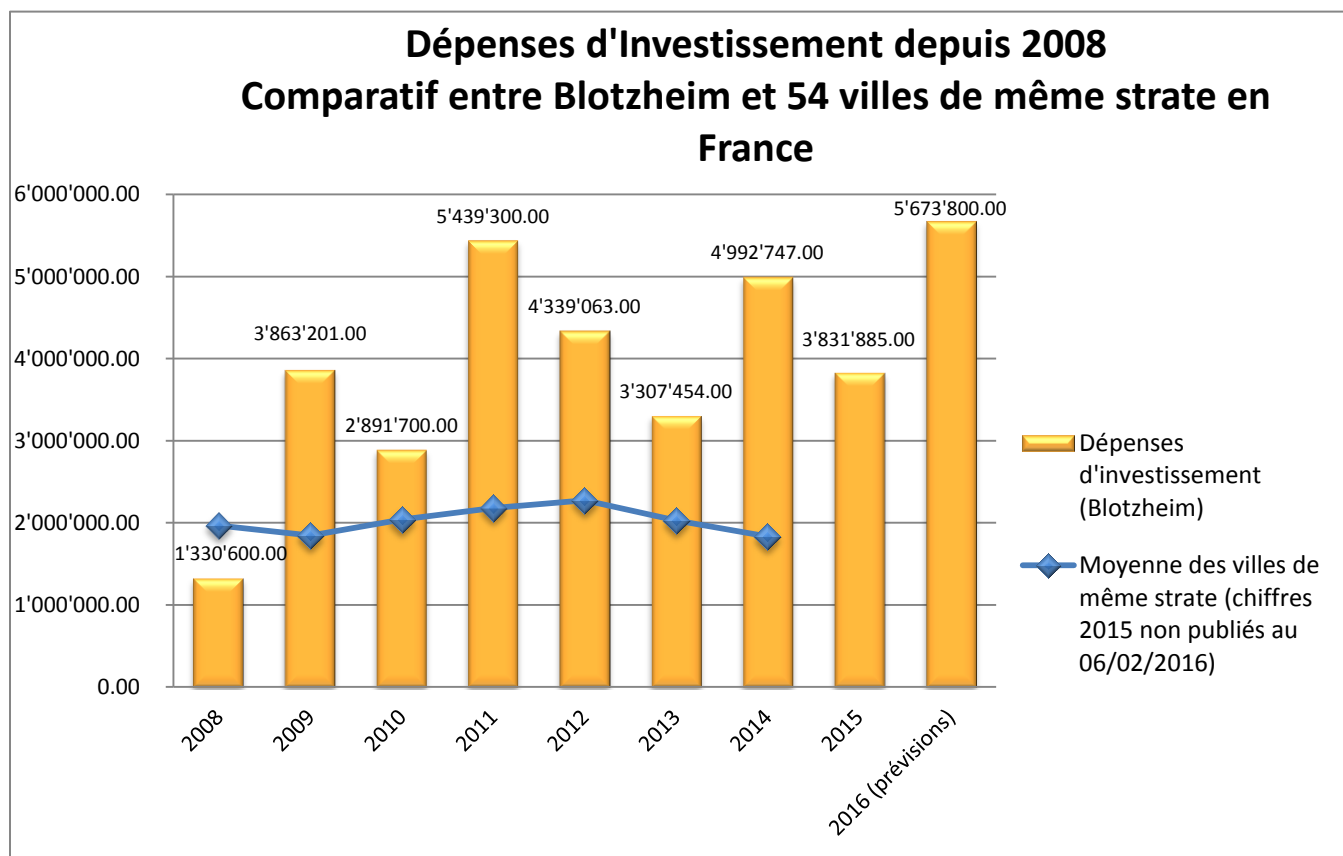
On observe donc tout naturellement une épargne (virement à la section d'investissement principalement) fortement dégradée (presque le tiers en 2016 par rapport à 2014).

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Recettes de fonctionnement		Réalisations 2013	Réalisations 2014	Réalisations 2015	Prévisions 2016
013	Atténuations de charges	46.357,76	73.085,39	66.325,16	50.000
70	Produit des services	849.206,99	938.100,70	1.134.345,66	1.050.000
73	Impôts et taxes dont 7364 casino	2.630.797,37 458.302,35	2.598.474,34 371.318,65	2.716.956,25 425.616,00	2.870.000 450.000
74	Dotations, subv. & participations dont subv. SIVU	934.959,00 -	774.214,20 -	980.361,43 350.000,00	850.000 350.000
75	Autres produits gestion courante dont 757 casino	4.007.634,09 3.954.435,71	4.069.667,32 4.025.732,04	4.591.914,62 4.544.925,82	4.600.000 4.500.000
76-77	Produits financiers et exceptionnels	69.851,08	121.357,77	45.123,67	50.000

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Dépenses de fonctionnement		Réalisations 2013	Réalisations 2014	Réalisations 2015	Prévisions 2016
011	Charges à caractère général	1.606.371,72	1.609.137,40	1.886.262,84	1.900.000
012	Charges de personnel	1.752.369,95	1.902.671,47	1.983.968,99	2.150.000
023	Virement à la section d'investissement	791.000,00	1.004.000,00	539.000,00	380.000
014	F.P.I.C. Loi S.R.U.	90.364,00 -	123.304,00 86.816,00	251.294,00 201.777,22	300.000 300.000
65	Autres charges de gestion courante dont 657358 (versement SIVU)	.334.284,38 2.845.707,00	3.456.276,81 2.898.988,50	3.816.735,13 3.265.311,00	4.000.000 3.375.000
66/67	Charges financières / charges exceptionnelles	158.000,00	183.406,59	187.930,71	190.000



Les chiffres de l'INSEE et de la Direction Générale des finances publiques confirment une forte diminution de l'investissement du bloc communal depuis 2014 (moyenne de 12 %), ce qui n'est pas sans conséquence sur l'emploi et le bon fonctionnement des services publics à la population. Bien que des marges de progrès persistent annuellement, la poursuite des efforts de gestion de la commune a permis de consolider cette offre de service public à la population et de porter l'investissement à un haut niveau, le tout sans prise de risques sur la qualité de la dette mais en ponctionnant fortement la capacité d'épargne.

LA DETTE AU 31.12.2015

Selon les résultats d'enquêtes opérées auprès des maires de toutes les communes de toutes strates confondues en 2015, et bien que les nouveaux investissements soient majoritairement remis en cause ou rééchelonnés, face à la baisse des dotations, il en ressort que ceux-ci n'auront d'autre choix que de rechercher dorénavant d'autres ressources pour équilibrer leur budget. Leur choix privilégierait un recours plus important à l'emprunt et dans une moindre mesure, sur une hausse de la fiscalité directe et/ou indirecte, les deux seuls leviers sur lesquels ils peuvent encore agir.

La planification des orientations budgétaires des années à venir et de ces enjeux pour Blotzheim n'intègrent pas encore ces « hypothèses de travail » malgré la mobilisation d'un nouvel emprunt en 2015. Cependant, la commune possède encore, si besoin était, une capacité réelle à emprunter jusqu'à la fin du mandat grâce à une gestion souple de sa dette (adossement de la durée de vie des emprunts sur celles de la moyenne de vie des investissements concernés) et à une attention toute particulière sur les taux des emprunts souscrits.

ETAT DE LA DETTE AU 01.01.2016					
	dette origine	dette 01.01.2016	annuité	taux	durée rest.
C.C.M. Strasbourg	500'000	305'474	35'840	1.00	8
C.C.M. Blotzheim	1'800'000	1'305'677	149'166	3.00	12
C.C.M. Blotzheim	1'300'000	949'445	107'943	3.00	10
Caisse d'Epargne d'Alsace	1'000'000	661'736	85'948	5.06	10
Caisse d'Epargne d'Alsace	3'000'000	2'900'000	244'353	1.58	14
Caisse d'Epargne d'Alsace	1'500'000	1'250'000	142'074	3.47	13
		7'372'332	765'324		
Prélèvement casino			75'000		
Remboursement annuel			690'324		

La structure de la dette au 31.12.2015 ne présente aucun danger et est répartie à 4 % (305.474 €) en taux variable et à 96 % en taux fixe (7.066.858 €) sachant que ces prêts sont classés risque A (le risque de structure allant de A à E, A étant la meilleure note) et que le risque associé à l'indice des prêts est considéré de risque minimum (risque 1). Le ratio du taux d'endettement (mesurant la charge de la dette d'une collectivité relativement à sa richesse) est de 0,78 % pour 2016 et est équivalent, voire légèrement inférieur, à celui des communes de même strate démographique en 2013.

TENDANCES BUDGETAIRES ET GRANDES ORIENTATIONS DE LA COLLECTIVITE POUR 2016

LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

Les recettes

✘ Respecter l'engagement de ne pas toucher à la fiscalité directe locale (hors revalorisation de 1 % des bases décidée par l'Etat) et de maintenir les taux en l'état depuis 2012 (taxe d'habitation 17,08 % ; foncier bâti 14,71 % et foncier non bâti 64,45 %) étant précisé que, en ce qui concerne la taxe d'habitation, il sera proposé que la ville définisse une nouvelle politique en matière d'abattement, qui devrait s'appliquer à compter de 2017, dans l'objectif de soutenir les personnes handicapées au taux de 10 %, taux qui est fixé par la loi ;

✘ Nouveauté en 2016 :

Transformation de la Communauté de Communes des 3 Frontières à laquelle Blotzheim a adhéré en 1992 en Communauté d'Agglomération avec effet au 1er janvier 2016 avec instauration de la fiscalité professionnelle unique (FPU)

↳ cette dernière se substitue dorénavant aux communes qui la composent pour percevoir dès cette année la cotisation foncière des entreprises (CFE), la cotisation de la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) qui sont les deux composantes de la Contribution Economique Territoriale (CET) et dont la commune votait jusqu'à présent le taux ainsi qu'une partie des allocations compensatrices de taxe professionnelle, les impôts forfaitaires sur les entreprises de réseaux (IFER), la taxe additionnelle au foncier non bâti, la taxe sur les surfaces commerciales (TASCOM) ainsi que l'allocation compensatrice « suppression salaires TP » intégrée dans la D.G.F.

De manière à neutraliser ce passage à la FPU pour les communes concernées, ces dernières percevront des attributions de compensation (pour 2016, le total des produits de 2015 sont pris en compte) qui représente pour Blotzheim la somme de 583.533 €. Le montant de l'attribution de compensation est « cristallisé » jusqu'à nouvel ordre (par la suite, le coût des charges transférées, le cas échéant, sera déduit de cette compensation) ;

✘ Les dotations et produits des services :

Baisse accentuée des dotations (cf. tableau sous « situation actuelle de la commune fin 2015 ») dans le cadre de l'effort au redressement des finances publiques de l'Etat ainsi que d'autres contributeurs institutionnels tels la C.A.F. ;

ce chapitre est cependant en apparence à hauteur de 2015 compte tenu que la commune se voit versée dorénavant une subvention de fonctionnement du SIVU (350.000 € pour 2016) au titre de l'entretien de bâtiments communaux à vocation sportive ou culturelle (à déduire du montant global annuel perçu jusqu'alors en section d'investissement) ;

Recettes de fonctionnement		Réalisations 2015	Prévisions 2016
013	Atténuations de charges	66.325,16	50.000
70	Produit des services	1.134.345,66	1.050.000
73	Impôts et taxes dont 7364 casino	2.716.956,25 425.616,00	2.870.000 450.000
74	Dotations, subv. & participations dont subv. SIVU	980.361,43 350.000,00	850.000 350.000
75	Autres produits gestion courante dont 757 casino	4.591.914,62 4.544.925,82	4.600.000 4.500.000
76- 77	Produits financiers et exceptionnels	45.123,67	50.000

- ✘ S'agissant des produits du casino, ceux-ci sont établis de manière prudentielle à 4.500.000 € pour 2016;
- ✘ A l'instar des années précédentes, il est une nouvelle fois décidé de ne pas augmenter les tarifs des services publics à l'exception des tarifs d'animations des C.L.S.H. « Les Mikados » et animation jeunesse pour un meilleur partage de l'effort financier entre les usagers et la collectivité.

Les dépenses

Mise en place d'une stratégie offensive en matière de maîtrise des dépenses de fonctionnement

- ✘ Volonté de procéder à un examen ligne à ligne des propositions de dépenses de fonctionnement pour traquer toutes les économies possibles ; à ce titre, un effort est demandé à tous les services de stabiliser (hors indexation des prix) ses dépenses au niveau de ceux de 2015, les économies les plus significatives résultant des marchés groupés sur l'entretien des locaux, les fournitures administratives ou encore les assurances avec une économie substantielle de plus de 20.000 € réalisée à compter de 2016 ;
- ✘ Maintien également d'une politique événementielle ciblée pour développer l'attractivité de la ville en contrepartie des revenus du casino, avec une nouvelle fois l'organisation de manifestations et de spectacles d'envergure, et du niveau des subventions allouées aux associations locales en 2016 sur celui de 2015 ;
- ✘ Maitriser la masse salariale malgré une progression mécanique des cotisations retraites et des traitements due au glissement vieillesse technicité en poursuivant notamment une rationalisation des postes en réorganisant et en optimisant le fonctionnement des services ainsi que de privilégier la mobilité et la formation continue (participations des agents à de nombreuses formations obligatoires et également pour un perfectionnement personnel) pour assurer la continuité des services publics et faire émerger les compétences et les qualifications internes. La commune est très attachée au service public rendu avec dévouement par ses agents et reste attentive à leurs conditions de travail dans sa démarche de modernisation de l'outil de travail. En 2016, la commune poursuivra la régularisation du rétablissement des ATSEM dans le régime de retraite des fonctionnaires de la C.N.R.A.C.L. pour toutes les raisons évoquées en 2015 (coût estimatif pour un agent : 33.000 € x 3 agents encore à intégrer) ;
- ✘ Des augmentations envisagées de la pénalité SRU malgré les efforts financiers de la commune pour finaliser la construction de logements sociaux et du FPIC toujours dans l'optique du redressement des dépenses publiques.

Dépenses de fonctionnement		Réalisations 2015	Prévisions 2016
011	Charges à caractère général	1.886.262,84	1.900.000
012	Charges de personnel	1.983.968,99	2.150.000
023	Virement à la section de fonctionnement	539.000,00	380.000
042	Opérations d'ordre transfert entre section	250.000,00	250.00
014	F.P.I.C. Loi S.R.U.	251.294,00 201.777,22	300 000 300 000
65	Autres charges de gestion courante dont 657358 (versement SIVU)	3.816.735 ,13 3.265.311,00	4.000.000 3.375.000
66/ 67	Charges financières / charges exceptionnelles	187.930,71	190.000

LA SECTION D'INVESTISSEMENT

Les dépenses

Au regard de la capacité financière de la commune et de la conjoncture économique environnante, il a fallu opérer en 2016 des priorités dans les investissements.

Aussi, il n'y aura en 2016 pas de programme de voirie. Il est néanmoins prévu quelques travaux de remise en état de certaines voiries, qui ne peuvent être différés, dans le cadre d'un marché à bon de commande exceptionnel de 90.000 € en 2016 (retour en 2017 & 2018 à des marchés de bons de commandes à hauteur de 60.000 €) ainsi que des travaux de réfection de la rue de l'Industrie à hauteur de 20.000 €.

La commune avait également travaillé dès 2015 sur deux projets et provisionné des crédits à cet effet, l'un dans le domaine de la jeunesse avec la création d'un périscolaire maternelle et l'autre dans le domaine de la sécurité avec la réhabilitation du dépôt de pompiers et la transformation de l'ancien centre technique municipal pour les secouristes. Pour l'heure, au sujet de la transformation du bâtiment, ce projet étant conditionné par la décision du S.D.I.S. de maintenir localement ou non les sections locales des sapeurs-pompiers, il n'est prévu en 2016 que le maintien des reports inscrits sur cette opération sachant que la municipalité pourrait à tout moment au courant de l'année relancer, en cas de besoin, le programme par décisions modificatives. S'agissant de la création du périscolaire maternelle, et sachant que la Com d'Agglo 3F n'envisage pas dans l'immédiat de reprendre cette compétence, 2016 sera consacrée à l'avancement de ce projet.

Cette année de transition permettra également la finalisation de tous les chantiers encore en cours et financés par les reports 2015 qui s'élèvent à 633.620 € (voirie 2015, construction de la digue Kellergraben II, réfection des chemins ruraux...).

Aussi bien,

- ✘ outre l'enveloppe budgétaire d'acquisitions récurrentes pour l'ensemble des services municipaux (divers matériels, mobilier, etc.) et de divers travaux au titre des installations de voiries comme précitées pour 183.405 € (dont reports 2015 : 106.405 €) ;
- ✘ l'acquisition de terrains dans le cadre de la gestion active du patrimoine par le biais des reports 2015 (340.550 €) ;
- ✘ la réfection de chemins ruraux pour 46.060 € (dont reports 2015 : 26.060 €) ;
- ✘ le remboursement du capital de la dette estimé à 572.000 € ainsi que des dotations aux amortissements estimées à 250.000 € ;
- ✘ le versement d'aides exceptionnelles aux différents bailleurs sociaux pour 245.000 € en 2016 (dont reports 2015 : 65.000 €) ;
- ✘ il est prévu le financement du projet phare 2016/2017 concernant la construction du nouveau stade sur l'ancienne friche industrielle, opération approuvée courant 2015, pour un montant global de crédits de paiements 2016 porté à hauteur de 3.816.610 € (dont reports 2015 : 1.776.430 €). Les travaux devraient commencer d'ici l'été 2016 et se terminer en septembre 2017.

Les recettes

La raréfaction des subventions, des concours de l'Etat et des autres partenaires impliquent une modification substantielle dans l'architecture du financement des nouveaux investissements.

Pour 2016, les prévisions de recettes porteront sur :

- ✘ une réduction toute relative des recettes au titre du FCTVA (618.400 €) mais une nouvelle perspective de pouvoir y inclure les dépenses d'entretien des bâtiments publics et de voirie (en section de fonctionnement), le maintien des taxes d'aménagement au niveau de ceux de 2015 à savoir 150.000 € étant précisé qu'il sera également proposé que la ville définisse une nouvelle politique en matière d'abattement de ces taxes, à hauteur de 50 % pour les constructions dont les surfaces excèdent 100 m² si elles sont financées par un prêt à taux zéro (les constructions de moins de 100 m² bénéficiant déjà de cet abattement) ;
- ✘ une considération sur l'opportunité de céder du patrimoine communal inutilisé dans une réflexion globale sur le devenir du patrimoine communal et sur sa gestion dynamique pour 350.000 € ainsi que son amortissement pour un montant de 250.000 € ;
- ✘ un autofinancement prévisionnel exceptionnel - soit le résultat cumulé de 2015 + le virement de fonctionnement de 2016 - de l'ordre de 4.087.000 € à relativiser néanmoins par le fait qu'il comprend le report du prêt de 2 millions d'euros pour le stade et que le virement de la section de fonctionnement a diminué de plus de 35 % en 2016 ;
- ✘ sur des subventions en baisse (1.043.000 €) - malgré celle du SIVU à hauteur de 800.000 € - puisque dorénavant les subventions allouées par le Conseil Départemental et dépassant 300.000 € seront versées sur 15 ans.

CONCLUSION

« Mieux sélectionner les investissements, tout investissement n'étant pas vertueux par nature », tel devrait être dorénavant la ligne de conduite de toute collectivité territoriale, en « systématisant » la programmation annuelle ainsi qu'en évaluant « l'utilité socio-économique » de chaque équipement.

Effectuer dès à présent des choix drastiques, certes difficiles mais indispensables, anticiper au mieux pour assurer l'équilibre budgétaire futur : la commune n'a pas d'autre alternative face à cette situation cornélienne si elle veut continuer à conjuguer qualité de vie, modernité et attraction.

BUDGET COMMUNAL 2016 (synthèse prévisionnelle au 16.02.2016))

RECAPITULATIF DES DEPENSES ET RECETTES - SECTION INVESTISSEMENT

DEPENSES

	Désignation des travaux	Montant	
		Reports 2015	B.P. 2016 Dépenses à engager
1641	Remboursement d'emprunts		572'000.00 €
2031	Frais d'études divers	5'000.00 €	
2051	Logiciels	2'160.00 €	7'000.00 €
2042	Sub. petite camargue		7'600.00 €
	Subventions logements sociaux	65'000.00 €	180'000.00 €

21	Immo.corporelles / Installations générales		
2115	Terrains bâtis	8'800.00 €	
2111	Terrains	331'750.00 €	
2181	Agencements divers	6'000.00 €	
2182	Matériel transport	59'185.00 €	10'000.00 €
2183	Matériel bureau et informatique	5'480.00 €	10'000.00 €
2184	Mobilier	8'115.00 €	10'000.00 €
2188	Autres immobilisations corporelles	20'465.00 €	40'000.00 €
23	Travaux		
9040	Parc du Musée	740.00 €	
2313	Bâtiments	87'885.00 €	50'000.00 €
9031	Réaménagement mairie	1'500.00 €	
9043	Réaménagement école primaire	90'000.00 €	
9042	Réhabilitation PBB	19'840.00 €	15'000.00 €
9047	Médiathèque	29'060.00 €	
9046	Réhabilitation Dépôt pompiers	146'510.00 €	
9041	Réhab. église Saint-Léger (intérieur)	2'000.00 €	
9048	Nouvelle plaine sportive	1'776'430.00 €	2'040'180.00 €
9049	Périscolaire maternelle	146'500.0 €	
9146	Voirie 2014	40'000.00 €	
2315	Installations - voiries - Eclairage Public	116'625.00 €	85'000.00 €
9149	Voirie 2015	80'000.00 €	-25'000.00 €
9150	Digue Kellergraben	225'000.00 €	
9151	Voirie 2016/2017	6'035.00 €	
9136	Plantations	5'480.00 €	
9147	Chemins ruraux	26'060.00 €	20'000.00 €
9152	Piste cyclable Blotzheim-Michelbach	15'000.00 €	
9153	Travaux régulation eaux d/rues	150'000.00 €	
T O T A L		3'476'620.00 €	3'021'780.00 €

RECETTES

	Désignation des travaux	Montant	
		Reports 2015	B.P. 2016
10222	Fonds de compensation de T.V.A.		618'400.00 €
10226	Taxe d'aménagement		150'000.00 €
1068	Réserves		925'000.00 €
001	Excédent d'investissement reporté		2'782'000.00 €
1323	Subventions diverses Conseil Général - Conseil Régional - Com Agglo 3F		238'000.00 €
1342	Amendes de police		5'000.00 €
021	Virement de la section de fonctionnement		380'000.00 €
1328	Fonds de concours SIVU		800'000.00 €
28	Amortissement des immobilisations		250'000.00 €
023	Vente de terrains/terrains bâtis		350'000.00 €
T O T A L			6'498'400.00 €

BUDGET ANNEXE Z.A.E. – LOTISSEMENT « HASELAECKER »

Concernant l'aménagement de cette zone, 2016 verra la poursuite des ventes des terrains et sa gestion par la commune en attendant le transfert de compétence lié au développement économique et des zones d'activités des communes membres d'ici le 1er janvier 2017 à la C.A.3.F..

BUDGET ANNEXE « VENTE D'ELECTRICITE »

Les recettes de ce budget sont toujours principalement liées à la production d'électricité par le biais des panneaux photovoltaïques installés sur les toits de l'école maternelle et de la Maison des Association dans le cadre des économies d'énergie préconisées par l'Etat.

Les dépenses sont constituées par le remboursement des prêts liés à l'acquisition desdits panneaux ainsi que les sommes dues au titre de la soumission à l'impôt sur les sociétés des personnes morales de droit public se livrant à des opérations à caractère industriel et commercial.